Charte d’engagement de la MSP

Collectif Santé Rochefort Champlain

La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Rochefort Champlain regroupe des professionnels de santé sur plusieurs sites :

* Le site Rochefort Champlain, 2 rue Samuel de Champlain :
* 8 Médecins Généralistes : Docteurs Borel, Charbonnier, Ducarois, Hofnung, Lonlas, Mayer, Métais et Ricard
* 2 Médecins Psychiatres : Docteur Lair et Docteur Larrousse
* 1 Médecin-Nutritionniste : Docteur Liagre-Duteil
* 1 médecin pédiatre : Docteur Agnès Tamboura
* 3 infirmières : Laurence Beaumont-Maugan, Florèle Coly et Jessica Germanaud-Zineddine
* 1 infirmière Asalee : Sidney Courcy-Ferrand
* Hors site :
* 1 Pharmacie : Avrit-Fayat, 52 avenue Gambetta, Rochefort
* 4 Infirmiers : Cabinet Chevallereau-Vernoux-Duprey-Métayer, 3 rue Toufaire, Rochefort
* 2 Masseurs-kinésithérapeutes : Le Bars et Dessaivre, 39 rue Denfert Rochereau, Rochefort

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé. Notre engagement s’articule autour de 3 axes :

1. Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire :

Les professionnels de santé de notre MSP s’organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires. Nous vous accueillons :

* Au cabinet des médecins généralistes : sur rendez-vous de 9h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h
* A la pharmacie du lundi au vendredi de 9h à 12h30 puis de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h30 puis de 14h à 19h (sauf Juillet-Août 14h-17h le samedi après-midi)
* Dans les cabinets des infirmiers, kinésithérapeutes et médecins spécialistes, selon des horaires de journée, différents pour chaque professionnel.
* Le week-end, visites médicales urgentes seulement, sur décision du professionnel.
* En dehors de ces horaires d’ouverture et en cas d’urgence, composez le 15

1. Vous permettre d’être reçu rapidement en cas de nécessité :

Nous sommes organisés autant que possible pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée. Il est nécessaire de prendre un rendez-vous avec le secrétariat.

1. Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge :

L’organisation en Maison de Santé Pluridisciplinaire nous permet de vous assurer des soins par des professionnels de santé travaillant en collaboration. Cette organisation nous permet de :

* Coordonner et partager les informations médicales vous concernant entre les différents professionnels de la MSP amenés à assurer votre suivi, grâce à un dossier informatisé.

En cas de refus de partage, veuillez en informer votre praticien.

* Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la MSP dont vous avez besoin ;
* Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant ou après toute hospitalisation.